

Le vendredi dix-sept mars deux mil vingt-trois à quatorze heure le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION président du CCAS, en Mairie.

**Membres présents** : Marie-Thérèse DARIER, Sophie CETIN, Jocelyne BUNIAZET, Nicole HINZEN, Louis GATET, Martine JARDINET, Brigitte CASTALDI

**Membres absents** : Christian MEA, José GARCIA, Kati BOUDIER, Cécile MICHEL, Georges VEYRIER, Philippe MARION

**Pouvoirs** : José GARCIA à Marie-Thérèse DARIER

**Nombre de membres en exercice** : 13 **Nombre de membres présents** : 7 **Nombre de voix** : 8

**Date de Convocation** : 10 mars 2023

**Secrétaire** : Sophie CETIN

### **2023-02 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312-1 et D2312-3 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L 123-8 alinéa 4 relatif à la comptabilité des CCAS ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président, annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Président doit présenter au Conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires ;

Considérant que, conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ;

Considérant que la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'administration, dont il est pris acte par une délibération spécifique ;

Prend acte de la présentation du rapport et du débat qui a suivi.

Pour extrait conforme,  
Condrieu le, 18 mars 2023  
Le Président,

Philippe MARION



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Affiché le

ID : 069-266910454-20230318-D202302CCAS-DE

La Secrétaire

Sophie CETIN



Transmis-le :

Publié le :

Le Président du CCAS, certifie, sous sa

Responsabilité, le

Caractère exécutoire de

Cet acte